

Paris, le 3 septembre 2008



COMMUNIQUE :
SECURISATION DES
LIEUX DE STOCKAGE DES
MARCHANDISES SAISIES



Le CRD d'Amiens vient d'être victime d'un cambriolage. Les délinquants se sont emparés de 375 Kg de résine de cannabis. Ce grave incident met en lumière la difficulté, dans les conditions matérielles actuelles, d'assurer le stockage sécurisé de l'ensemble des marchandises saisies. Les délinquants étant de plus en plus déterminés et équipés, la direction générale ne peut faire l'économie d'un plan de sécurisation renforcée de l'ensemble des lieux de stockage de marchandises saisies et notamment des armes, des produits stupéfiants, des cigarettes et des alcools. Lors des débats sur la centralisation comptable, le SNCD avait attiré l'attention de la direction générale sur ce dossier.

Au-delà de la sécurisation des lieux de stockage, la direction générale doit également proposer des modifications législatives aboutissant à la réduction des délais de stockage entre la saisie par la Douane et l'autorisation de destruction par les autorités judiciaires. Cette démarche doit aboutir à une modification du code des douanes en ce sens : cette modification pourrait habilitier les autorités douanières à procéder à la destruction des marchandises saisies dès lors que les mesures conservatoires relatives au prélèvement d'échantillon auraient été prises.

Le président du SNCD,
Jacques DEFFIEUX